

Analyse accidents de service 2017 - CNRACL

(Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle)

En qualité de gestionnaire du contrat d'assurance du personnel titulaire et stagiaire, nous avons procédé à l'analyse des arrêts de service enregistrés par les collectivités adhérentes au contrat groupe (environ 520 collectivités et 3 500 agents CNRACL). Ce diagnostic est spécialement conçu pour vous permettre de connaître la structure des absences et a pour but de vous aider à clarifier votre politique de prévention, pour la rendre plus efficace.

Absentéisme 2017

Évolution de la sinistralité avec arrêt

Année de référence	2015	2016	2017	Évolution **	
Proportion d'agent absent (en %)	4,63%	4,68%	4,98%	6,49%	↗
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	67,91	75,99	79,84	5,07%	↗
Nombre de jours d'arrêt / agent employé	3,35	3,73	4,14	11,03%	↗
Taux d'absentéisme (en %)	0,92%	1,02%	1,13%	11,03%	↗
Taux de fréquence	27,21	26,96	28,49	5,67%	↗
Taux de gravité	1,85	2,05	2,28	11,03%	↗

* Évolution annuelle 2016/2017

Quelques définitions :

Taux d'absentéisme : part du temps de travail perdu en raison des absences (exprimé en %).

Taux de fréquence : Nombre d'arrêts par million d'heures travaillées.

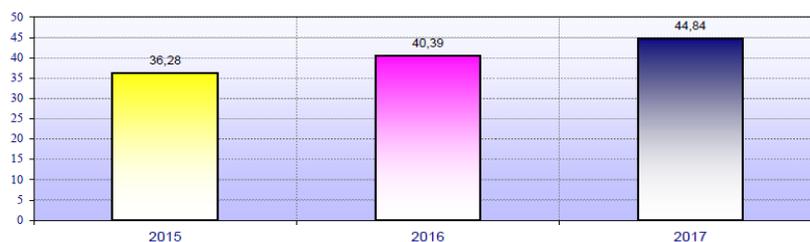
Taux de gravité : Nombre de journées perdues pour mille heures travaillées.

En 2017, **87 sinistres sans arrêt (114 en 2016)** sont recensés et **159 sinistres avec arrêt (148 en 2016)**.

Soit pour l'année 2017, un total de **246 sinistres (262 en 2016)**.

197 agents ont été absents, sur **16 368 jours d'arrêt**, ce qui représente l'équivalent de près de **44,84 agents absents** toute l'année.

Equivalent d'agents absents toute l'année



Analyse selon le nombre de sinistres avec arrêt

	Nb de sinistres	Répartition	Durée moyenne des sinistres
Accident du travail	147	86%	66,2
Accident de trajet	12	7%	83,6
Maladie professionnelle	11	6%	161,7

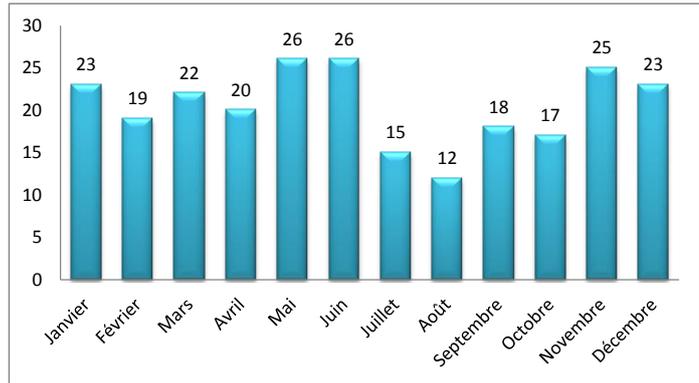
En 2017, le nombre de sinistres sans arrêt a diminué alors que ceux avec arrêt ont légèrement augmenté (+11 en comparaison à l'année précédente).

La durée moyenne d'arrêt augmente de 4 jours pour atteindre **80 jours** en 2017.

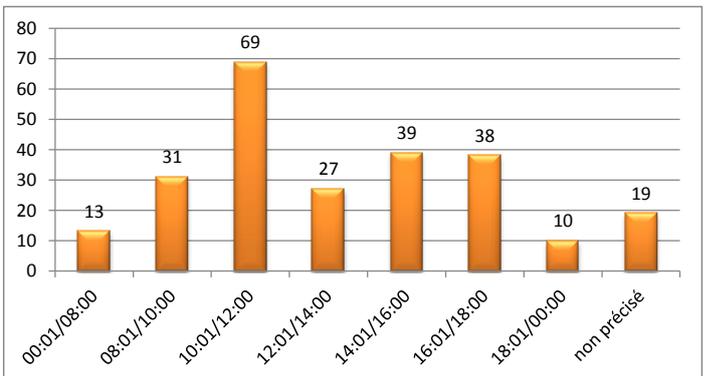
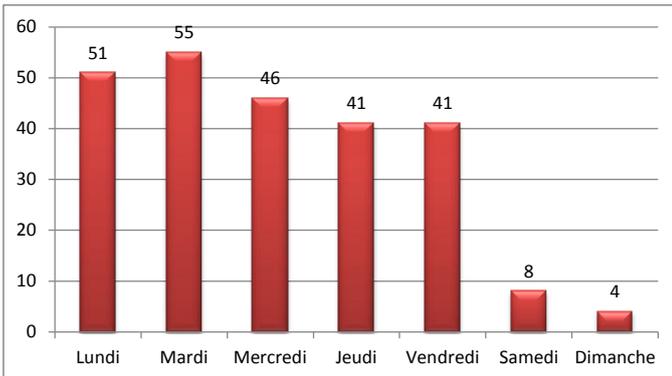
Analyse selon le mois de survenance (Accidents du travail et de trajet survenus en 2017 avec et sans arrêt)

Les mois de mai et juin sont les mois au cours desquels le plus de sinistres sont survenus.

Globalement, les mois ne comportant pas de périodes de vacances scolaires présentent un nombre de sinistres plus important.



Selon le jour et l'heure de survenance (Accidents du travail et de trajet survenus en 2017 avec et sans arrêt)



La répartition des accidents selon le jour de la semaine est sensiblement **homogène**, avec un léger pic le mardi.

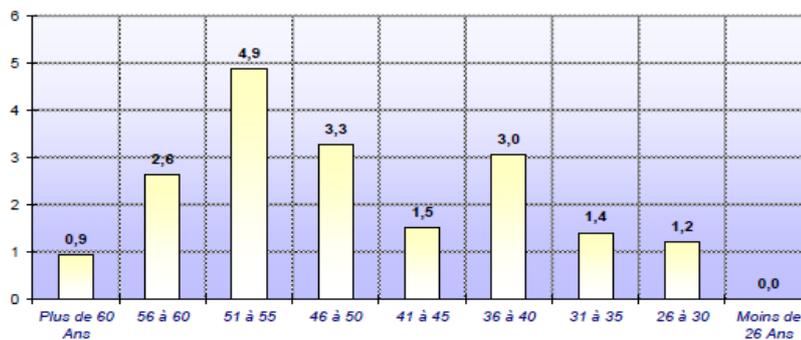
Les accidents se produisant le week end concernent les activités en lien avec les personnes âgées et la gestion des déchets.

La répartition du nombre d'accidents par heure de survenance présente un pic sur la tranche horaire **10h01-12h00** qui représente à elle seule **28 %** des accidents avec et sans arrêts.

Le matin, de 8h à 12h, est la période la plus accidentogène avec **40%** des sinistres. 31% des accidents ont lieu l'après-midi de 14h à 18h. Les sinistres survenant avant 8h et après 18h font références principalement à la collecte des ordures ménagères et aux soins donnés en Maison de Retraite.

Selon l'âge (Accidents du travail et de trajet survenus en 2017 avec et sans arrêt)

Nombre de jours moyenne par agents employés



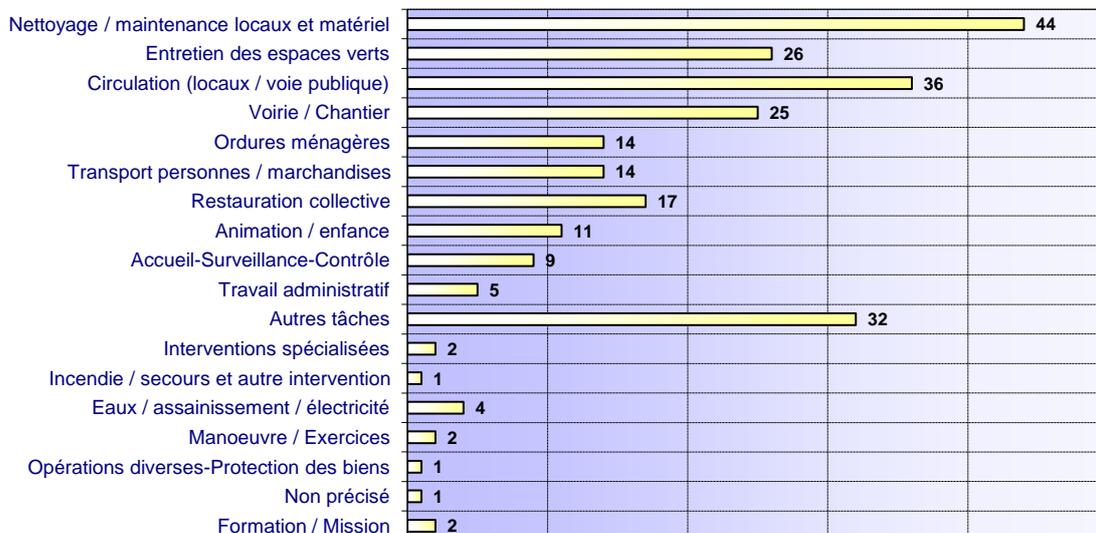
La tranche des **51 à 55 ans** est l'effectif possédant la moyenne du nombre de jours d'arrêt la plus élevée.

Le vieillissement de la population, la période de rétablissement, la pénibilité professionnelle et la durée d'exposition aux risques sont des facteurs d'aggravation des conséquences d'un accident sur la santé d'un agent.

Analyse des accidents

Analyse selon l'activité (Accidents du travail et de trajet survenus en 2017 avec et sans arrêt)

Nombre d'accidents par activité



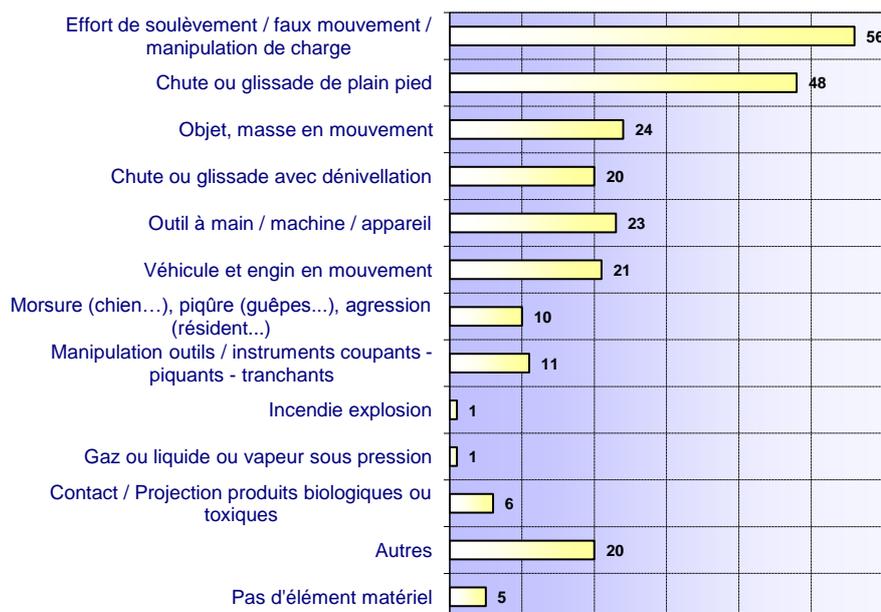
Les activités de "**nettoyage et de maintenance des locaux et du matériel**" (entretien des sols, mobilier... et maintenance des équipements...) sont les plus accidentogènes (17%).

Les activités impliquant des déplacements piétons ou motorisés "**circulation (locaux / voie publique)**" sont à l'origine de la deuxième cause d'accidents. Il s'agit principalement d'accidents de la route ainsi que de chutes sur la voie publique.

Les activités de "**nettoyage et de maintenance des locaux et du matériel**", "**Entretien et espaces verts**" et "**circulation (locaux / voie publique)**" représentent **43%** des accidents.

Analyse selon l'élément matériel (Accidents du travail et de trajet survenus en 2017 avec et sans arrêt)

Nombre d'accidents par élément matériel



Les accidents en lien avec :

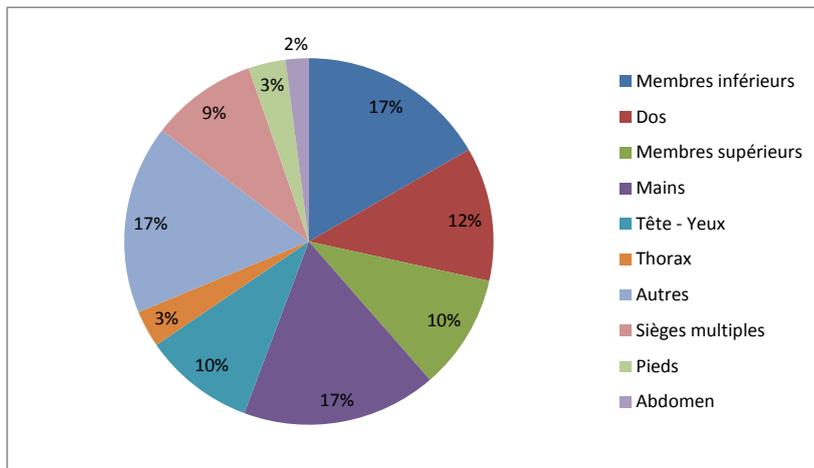
1 - L'effort de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charges
(Port de charges diverses, faux mouvement, aide aux personnes âgées)

2 - Les chutes de plain pied (glissades sur sol humide en intérieur et extérieur, sol encombré...)

représentent **42%** des sinistres.

Les accidents liés à des "**efforts de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charge**" et à des "chutes de plain pied" sont très fréquents et sont à l'origine de nombreux jours d'arrêts.

Selon le siège des lésions (Accidents du travail et de trajet survenus en 2017 avec et sans arrêt)



Les lésions touchant **les genoux et les chevilles** sont prédominantes dans les pathologies des "**Membres inférieurs**".

Les pathologies touchant le "**Dos**" (proviennent principalement des nombreux accidents "**d'effort de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charges**").

Préconisations

Les actions de prévention proposées ici ont été déterminées sur la base de l'analyse de vos accidents de service de l'année 2017.

➔ La maîtrise de l'absentéisme passe avant tout par la connaissance détaillée des sinistres, par l'analyse des accidents et l'accompagnement du retour au poste. Cette démarche est collégiale et requiert notamment les compétences fonctionnelles du médecin de prévention, de l'assistant ou conseiller en prévention et des experts médicaux. Dans un troisième temps, il est essentiel d'accompagner l'agent en arrêt lors de son retour au poste afin de confirmer son bon état de santé, de lui présenter les mesures de prévention à adopter et déceler les éventuels besoins en aménagement de poste ou reclassement.

35% des déclarations d'accident pour l'analyse de l'activité ne sont pas renseignées et ne permettent pas d'affiner les statistiques. De plus, le défaut de renseignement peut être un frein à la prise de décision d'imputabilité et l'analyse des accidents.

Chaque sinistre doit nécessairement engager une recherche des causes technique, organisationnelle, humaine et/ou liée à l'environnement du travail afin de supprimer les dangers et prévenir les risques de renouvellement de l'accident. Une **sensibilisation aux bonnes pratiques** de déclaration à destination du personnel gestionnaire peut être proposée.

➔ Nous observons un pic de survenance des accidents le lundi et le mardi. Sur une semaine de travail, la tranche horaire la plus accentogène se situe entre 8h et 12h, elle représente **61%** de vos sinistres avec et sans arrêts.

!\\ Une baisse normale du niveau de vigilance, qui varie au cours de la journée, obéissant à des cycles réguliers, peut expliquer ce pic d'accident.

- Si l'organisation le permet, privilégier la réalisation d'activité ne nécessitant pas de fortes sollicitations physiques et/ou psychiques dans l'exécution du travail à cette période de la journée.

- Prévoir de courtes pauses régulières pour faire quelques étirements, exercices de respiration.

➔ Une priorité dans vos actions doit être donnée à la **prévention des chutes et glissades**. Les accidents ayant eu lieu dans les écoles, crèches, centres de loisirs et sur la voie publique sont à l'origine de 10 accidents avec et sans arrêts.

Préconisations : Campagne d'affichage, communication interne, balisage au sol... sont des actions qui peuvent vous aider à mieux maîtriser ce risque.

Dans le cadre d'une prévention des chutes/glissades de plain-pied lors de présence d'eau au sol pendant une opération de nettoyage, il convient de baliser ou de signaler les zones concernées tant que le danger n'est pas écarté.

➔ Vos actions doivent être également données à la prévention des risques liés aux activités physiques.

Préconisations : Afin d'éviter les traumatismes liés aux efforts de soulèvement, faux mouvement ou à une manipulation de charges, des actions de prévention des risques liés aux activités physiques pourront être menées (formation geste posture et principes d'économie d'effort pour le transport de charge, typologie des équipements d'aide à la manutention mis à disposition et formation à leur utilisation...).